



**PREAVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'ADOPTION DU REGLEMENT ET TARIFS
DES EMOLUMENTS DU CONTROLE DES HABITANTS**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le but d'être en parfaite conformité avec la loi et en vertu de la loi du 9 mai 1983 sur le Contrôle des habitants et du règlement du 28 décembre 1983 d'application y relatif, nous vous soumettons en annexe, pour approbation le règlement et le tarif des émoluments du Contrôle des habitants.

Par conséquent, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2011-2016-18 du 19 février 2015,
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver le règlement et le tarif des émoluments du Contrôle des habitants, tels que proposés.

Adopté en séance de Municipalité le 13 janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Rosemay Christen



La secrétaire



Anne-Claude Baud

Répondant du dossier : Rosemay Christen, Syndic

